



Formation initiale des responsables intermédiaires en établissement scolaire et en direction diocésaine

Public concerné :

- Cadres de direction dans l'enseignement général, technique et/ou professionnel
- Directeurs délégués aux Formations professionnelles et technologiques
- Responsables SEGPA
- Chargés de mission en direction diocésaine



Formation initiale des Cadres intermédiaires

Un parcours certifiant accompagnant
la prise de responsabilité

L'ECM met en place un parcours de formation initiale ouvert aux personnes exerçant ou se préparant à exercer une responsabilité en établissement scolaire : adjoints, responsables d'unité pédagogique, responsables SEGPA, Directeurs délégués aux Formations Professionnelles et technologiques...

Cette formation prépare à la certification de niveau 7 « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation » enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 19 avril 2021.

Afin de tenir compte de la spécificité des responsabilités exercées, plusieurs parcours sont proposés :

- Un parcours pour les adjoints en établissement scolaire et les responsables SEGPA
- Un parcours pour les Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et technologiques (DDFPT)
- Un parcours pour les chargés de mission en direction diocésaine



Présentation de la certification de « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

(Certification professionnelle inscrite au RNCP, niveau 7, [code NSF 333p – code 35554](#) – par décision d'enregistrement publiée sur France Compétences le 29 juin 2020)

« La certification s'adresse à des personnes se destinant à des fonctions de management opérationnel et stratégique dans les champs de l'éducation, de l'enseignement et de la formation. La particularité de la mission du coordinateur opérationnel est de collaborer étroitement à la mission du dirigeant d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation : il assiste et conseille la direction générale, participe à l'élaboration des choix stratégiques, assure, par délégation, la responsabilité entière de projets ciblés et coordonne pour cela une équipe travaillant sous sa responsabilité. Il peut représenter le dirigeant.

Le coordinateur opérationnel exerce les activités principales suivantes, quel que soit son terrain privilégié d'exercice (pédagogique, éducatif, financier, technique, communication, animation de réseau) :

D'une part dans le cadre d'une mission d'expertise au sein d'un secteur d'activité dont il a la responsabilité entière par délégation du dirigeant :

- Coordination du secteur d'activité et mise en œuvre d'un plan d'action
- Pilotage de projets

D'autre part dans le cadre d'une mission d'appui à la direction générale :

- Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation
- Participation à l'élaboration et à la conduite de choix stratégiques de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens »

Extrait du dossier enregistré au RNCP

Visées de la certification

La formation accompagne le processus de prise de responsabilité.

La certification vise à évaluer les compétences du coordinateur opérationnel à :

- Identifier et s'appropriier les valeurs de l'organisation et le type de management du dirigeant afin d'inscrire son action dans le cadre de sa délégation, avec loyauté, tout en conservant son identité professionnelle propre.
- Agir en situation complexe en développant une capacité d'analyse réflexive indispensable à la mise en œuvre d'un management stratégique référé à une éthique.
- Faire preuve d'expertise et d'une visée prospective dans la coordination du secteur dont il a la charge et dans la conduite des projets.



Information sur la certification et les modalités de son obtention

La validation de la certification professionnelle de coordinateur sera acquise par :

- *La validation des 4 blocs de compétences*

ET

- **Par la voie de la formation :** la validation d'un écrit professionnel visant principalement à attester de la capacité du candidat à mobiliser de manière coordonnée les compétences de l'ensemble des quatre différents blocs de compétences en témoignant d'une action professionnelle autonome, éthique et responsable.
- **Par la voie de la VAE :** La preuve de la capacité du candidat à mobiliser de manière coordonnée les compétences de l'ensemble des quatre différents blocs de compétences en témoignant d'une action professionnelle autonome, éthique et responsable.

Les blocs de compétences 3 et 4 ne peuvent être attestés qu'en situation professionnelle réelle de manière à ce que la mission d'appui puisse être analysée.

Il est également possible de préparer et de valider les Blocs de façon indépendante.

Cette possibilité permet au candidat :

- *d'étaler la formation sur la durée*
- *de choisir les Blocs dont il a plus spécifiquement besoin*
- *de prendre en compte les acquis antérieurs en ne validant que les Blocs nécessaires et en faisant valoir d'éventuelles équivalences*

Il sera alors nécessaire d'en faire la demande au responsable de formation afin qu'une adaptation de la formation soit proposée.

La validation de l'épreuve finale transversale sera nécessaire à l'obtention de la certification.

Tout bloc validé reste acquis et peut être valorisé dans la suite d'un parcours.



« Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation » : présentation des Blocs de compétences

Le référentiel d'activités, de compétences et de certification est construit en référence aux 4 blocs de compétences présentés ci-dessous. Le référentiel présente le descriptif détaillé des compétences et des modalités d'évaluation et de certification, le tableau ci-dessous en présente la synthèse.

Intitulé	Compétences génériques attestées	Modalités d'évaluation
Bloc 1 Coordination d'un secteur d'expertise de l'établissement éducatif scolaire ou de formation	Diagnostic du secteur d'activités et élaboration d'un plan d'actions au service de sa coordination ➤ Elaborer un plan d'actions pour son secteur d'expertise à partir d'un diagnostic étayé Gestion des ressources humaines ➤ Mobiliser l'équipe ➤ Accompagner les collaborateurs Gestion administrative et financière ➤ Assurer la gestion administrative et financière de son secteur d'activité	Diagnostic écrit de son secteur d'activité mettant en évidence : La place du secteur au sein de l'organisation Le diagnostic pédagogique et éducatif, GRH, administratif et financier La formulation de préconisations et leur traduction en plan d'action pour le secteur : nouvelles modalités de fonctionnement, formations, GPEC... L'écrit, de 15 à 20 pages* hors annexes, est évalué par un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité.
Bloc 2 Pilotage de projets éducatifs	Définition et validation du projet ➤ Concevoir un projet, le faire valider et le promouvoir Pilotage de la mise en œuvre du projet ➤ Mettre en œuvre le projet ➤ Constituer une équipe projet Evaluation et capitalisation ➤ Evaluer le projet et dégager des perspectives	Conduite de projet Présentation d'un projet conduit dans le secteur d'activités : présentation de toutes les étapes de l'élaboration à l'évaluation. Présentation orale et entretien devant un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur d'activité. Modalités de la présentation orale : La présentation dure de 20 à 30 mn Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.



« Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

Intitulé	Compétences génériques attestées	Modalités d'évaluation
Bloc 3 Conseil et assistance au dirigeant en gestion et représentation externe de l'établissement éducatif scolaire ou de formation	Conseil au dirigeant dans son domaine d'expertise : ➤ Apporter conseil et assistance au dirigeant dans son domaine d'expertise Collaboration à l'entretien et au développement des partenariats : ➤ Contribuer au développement de partenariats pour l'organisation Représentation de l'organisation par délégation du dirigeant dans son environnement territorial et professionnel : ➤ Participer aux actions de représentation externe de l'organisation dans son domaine d'expertise	Présentation d'une situation significative d'appui au dirigeant dans sa mission d'expertise Présentation orale d'une situation significative d'appui au dirigeant donnant à voir la conception du pilotage partagé de l'analyse distanciée des modes de collaboration. La situation témoignera d'un pilotage partagé concernant la gestion interne ou externe de l'organisation et rendra compte des objectifs poursuivis, du temps de travail commun avec le dirigeant, de l'articulation entre leurs deux fonctions, et des résultats obtenus. Présentation orale et entretien devant un jury composé d'un professionnel du secteur d'activité et d'un dirigeant d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation qui n'est pas celle du candidat. La présentation dure de 15 à 20 mn Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.
Bloc 4 Contribution aux décisions et actions stratégiques de l'établissement éducatif scolaire et/ou de formation	Contribution aux stratégies de l'organisation ➤ Participer à l'élaboration et à la conduite de choix stratégiques de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens Animation et promotion du projet de l'organisation au sein de la structure ➤ Contribuer en interne à l'animation et à la promotion du projet de l'organisation Participation au conseil de direction en vue de contribuer à la vie et au pilotage de l'organisation ➤ Participer de façon active aux instances de direction de l'organisation	Présentation ordonnée d'une collecte de preuves professionnelles attestant de la contribution du coordinateur aux décisions et actions stratégiques Présentation orale et entretien permettant de montrer la diversité des situations dans lesquelles le coordinateur exerce sa mission d'appui au dirigeant. Présentation orale et entretien devant un jury composé d'un professionnel du secteur d'activité et d'un dirigeant d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation qui n'est pas celle du candidat. • La présentation dure de 15 à 20 mn • Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.

On se réfèrera au référentiel qui décline l'ensemble des compétences travaillées



L'épreuve finale transversale

Intitulé	Compétences génériques attestées	Modalités d'évaluation
<u>EPREUVE FINALE TRANSVERSALE</u> Epreuve intégrative permettant d'évaluer la manière dont les compétences des 4 Blocs du référentiel sont intégrées dans la pratique professionnelle	L'épreuve vise principalement à évaluer la capacité du candidat à mobiliser de manière coordonnée les compétences de l'ensemble des quatre blocs, dans chacune des deux missions, expertise et appui au dirigeant. 1. Mission d'expertise : contribution au développement du projet et des valeurs de l'organisation Agir avec discernement et loyauté au dirigeant en tant que coordinateur expert au service du bien commun 2. Mission d'appui au dirigeant : transmission des valeurs de l'organisation afin d'inscrire son action en cohérence avec les finalités poursuivies Incarner et faire vivre les valeurs de l'organisation 3. Le coordinateur professionnel et autonome : action éthique et responsable afin d'agir avec pertinence et de garder une posture professionnelle adaptée Développer une analyse de sa pratique de professionnel autonome et responsable	L'épreuve est constituée d'un écrit professionnel présenté dans le cadre d'un oral Ecrit de 50 à 60 pages*, hors annexes, permettant d'analyser avec réflexivité l'articulation des deux missions. Cet écrit témoignera de la manière dont le coordinateur exerce sa fonction et sa responsabilité au sein de l'organisation. Ainsi il prendra appui sur les deux missions (mission d'appui et mission d'expertise) et explicitera le sens, la pertinence et les perspectives de l'action professionnelle exercée. Présentation orale de l'écrit devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de professionnels du secteur d'activité. 15 à 20 minutes de présentation orale 30 à 40 minutes d'échange avec le jury. *Selon les normes fixées par les procédures d'évaluation et de certification

On se référera au référentiel qui décline l'ensemble des compétences travaillées



Résultats des certifications

Le parcours de formation proposé vise la professionnalisation de l'exercice de la responsabilité confiée.

L'ECM a la conviction que le développement de compétences contribue à la réussite de la responsabilité exercée.

Ce processus prend appui sur le référentiel d'activités, de compétences et de certification du titre de « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

	2018		2019		2020		2021	
	Nbre candidats	% certifiés	Nbre candidats	% certifiés	Nbre candidats	% certifiés	Nbre candidats	% certifiés
Titre Coordinateur	40%	95%	33	94%	32	94%	30%	96%

VAE - Pas de candidat à ce jour



Passerelles entre les certifications

Le secrétariat général de l'Enseignement catholique est certificateur de 3 certifications inscrites au RNCP :

- Formateur d'enseignants, de formateurs et de cadres pédagogiques
- Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation
- Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation (pour laquelle il est co-certificateur avec le collègue employeur)

Ces certifications participent à une valorisation de la fonction des cadres et des formateurs de l'Enseignement catholique et de l'enseignement privé sous contrat.

Toutes trois de niveau 7, elles attestent de compétences construites.

La création de passerelles vise à proposer une offre de formation qualifiante inscrite dans une politique de gestion des ressources humaines favorisant la montée en compétences des personnes, les évolutions de carrière et la mobilité au sein de l'Enseignement catholique et en dehors.

La définition des passerelles suppose d'identifier les compétences acquises pour un métier donné qui peuvent se transférer dans un autre.

Il est nécessaire de prendre en compte que les métiers concernés s'exercent :

selon une fiche de poste, une mission, une feuille de route, et une délégation différentes

- dans des conditions d'exercice différentes
- dans des positions et des relations différentes avec l'ensemble des acteurs du système éducatif et de formation,

Il convient par ailleurs de distinguer, dans une logique de construction progressive de l'identité professionnelle :

- L'établissement de passerelles pour une personne ayant acquis tout ou partie des unités composant l'une des certifications
- Les processus de formation qui permettront de recontextualiser les compétences acquises en vue d'un autre métier



Passerelles entre la certification de Coordinateur opérationnel et les autres certifications

Certaines certifications ouvrent la possibilité d'une certification partielle de la certification de Coordinateur. C'est le cas des certifications professionnelles de niveau 7 suivantes :

CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ouvrant à validations partielles automatiques ↓	CERTIFICATION PROFESSIONNELLE COORDINATEUR OPÉRATIONNEL			
	BLOC1 Coordination d'un secteur d'expertise de l'établissement éducatif scolaire ou de formation	BLOC2 Pilotage de projets éducatifs	BLOC3 Conseil et assistance au dirigeant en gestion et représentation externe de l'établissement éducatif scolaire ou de formation	BLOC 4 Contribution aux décisions et actions stratégiques de l'établissement éducatif scolaire ou de formation
DIRIGEANT DES ORGANISATIONS EDUCATIVES SCOLAIRES ET/OU DE FORMATION				
Titre complet	X	X	X	X
BC 2 : Piloter les activités et les projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation		X		
BC 3 : Piloter les ressources humaines	X			
BC 4 : Représenter l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau ET BC 5 : Piloter les fonctions administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation			X	X
FORMATEUR D'ENSEIGNANTS, DE FORMATEURS ET DE CADRES PEDAGOGIQUES				
Titre complet	X	X	X	
BC 5 : Conseil et accompagnement d'équipes et d'organisations dans la conception de projets, de plans de formation et dans la conduite du changement	X	X		
BC 4 : Inscription des actions de formation dans un cadre institutionnel et partenarial ET BC 5 : Conseil et accompagnement d'équipes et d'organisations dans la conception de projets, de plans de formation et dans la conduite du changement	X	X	X	



Formation des cadres de direction

Préparation à la certification de « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation »

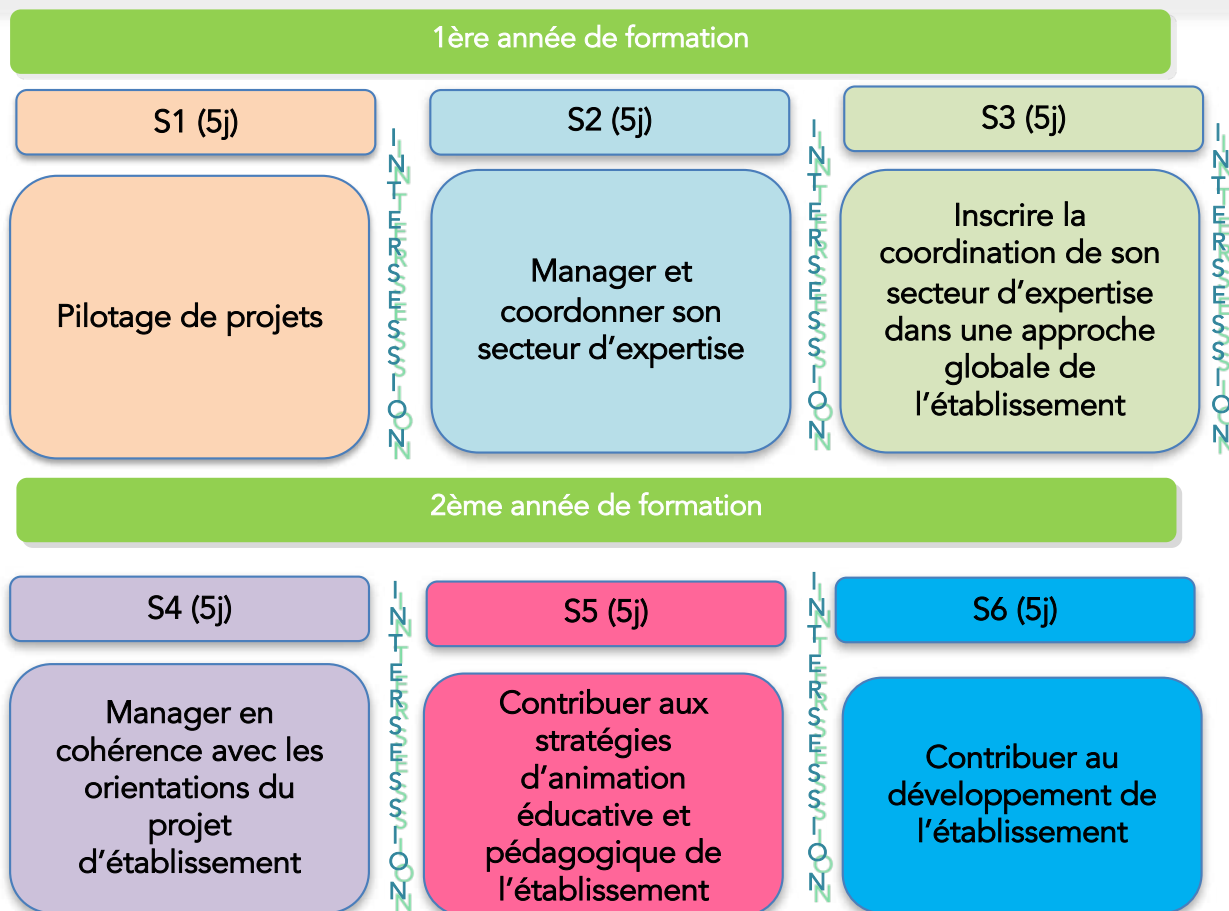
Public : Responsables intermédiaires en établissement scolaire, adjoints de direction, responsables SEGPA

Prérequis pour suivre ce parcours :

- ↳ Accord du chef d'établissement
- ↳ Etre en situation d'appui au dirigeant pour valider les Blocs 3 et 4 de la certification
- ↳ Diplôme de niveau 6



Parcours des cadres de direction



Au cours des 2 années, quatre blocs de compétences et un dossier professionnel font l'objet d'une validation

Année 1 : Mission d'expertise au sein d'un secteur d'activité dont le responsable intermédiaire a la responsabilité entière par délégation du dirigeant

Année 2 : Mission d'appui à la direction générale de l'organisation éducative scolaire et / ou de formation

A l'issue du parcours : Ecrit professionnel sur la manière dont les compétences des quatre blocs (mission d'expertise et mission d'appui) sont intégrées dans la pratique professionnelle

Afin de pouvoir évaluer les compétences en situation réelle, deux situations peuvent se présenter en première année :

- Le candidat n'est pas encore en situation de responsabilité : la mise en situation en milieu professionnel se fera par l'intermédiaire de stages dans des structures choisies par le candidat en fonction de son projet et des compétences à construire.
- Le candidat exerce déjà une situation de responsabilité lui permettant d'exercer à la fois la mission d'expertise et la mission d'appui. L'exercice professionnel lui permettra de valider les compétences attendues par la certification.

La seconde année permettant de valider la mission d'appui nécessite l'exercice d'une responsabilité qui témoigne d'une réelle collaboration avec le chef d'établissement.



Organisation du parcours

Objectifs, contenus : année 1

MISSION D'EXPERTISE

S1 : Pilotage de projets (Blocs 2 et 4)

- Exercer une responsabilité dans l'Enseignement catholique en lien avec des enjeux éducatifs et pédagogiques (Bloc 4 et 1) Constituer une équipe projet (Bloc 2)
- Manager les équipes (Bloc 1)
- Élaborer un diagnostic (BC2)
- Concevoir et mettre en œuvre un projet (Bloc 1 et 2)
- Constituer une équipe projet (Bloc 2)

S2 : Manager et coordonner un secteur d'expertise (Bloc 1)

- Mettre en œuvre et évaluer un projet (Bloc 2)
- Accompagner les personnes et les équipes dans la conduite du changement (Bloc 1)
- Coordonner son secteur d'expertise - Réaliser un diagnostic d'un secteur d'activités pour élaborer un plan d'action au service de la coordination du secteur (Bloc 1)
- Conduire des entretiens (Bloc 1)

S3 : Inscrire la coordination d'un secteur d'expertise dans une approche globale de l'établissement (Bloc 1)

- Identifier les caractéristiques du climat scolaire et son impact (Bloc 1)
- Développer la bienveillance éducative (Bloc 1)
- Identifier, au niveau de l'établissement scolaire, les repères essentiels de gestion administrative et financière (Bloc 1)
- Repérer les bases de la législation scolaire (Bloc 1)
- Gérer des situations de conflits (Bloc 1)
- Développer des stratégies de communication interne et d'information auprès des équipes (Bloc 1)

Objectifs, contenus : année 2

MISSION D'APPUI

S4 : Manager en cohérence avec les orientations du projet d'établissement (Blocs 3 et 4)

- Identifier les caractéristiques de la mission d'appui (Bloc 3 et 4)
- Se connaître et se positionner en situation de pilotage partagé (Bloc 3 et 4)
- Contribuer au processus de décision à partir d'études étayées (Bloc 3)
- Développer des stratégies d'information et la communication externe (Bloc 4)

S5 : Contribuer aux stratégies d'animation éducative et pédagogique de l'établissement (Blocs 3 et 4)

- Identifier les caractéristiques d'une culture commune dans le cadre de son domaine (Bloc 3)
- Développer et faire vivre des partenariats (Bloc 3)
- Favoriser des démarches exploratoires et créatives (Bloc 4)
- S'inscrire dans un processus d'amélioration continue (Bloc 4)

S6 : Contribuer au développement de l'établissement (Blocs 3 et 4)

- Analyser les pratiques professionnelles dans un contexte d'organisation apprenante (Bloc 4)
- Rendre compte de sa pratique professionnelle au regard du projet de l'Institution et des orientations du dirigeant (EFT)

Modalités pédagogiques

- Alternance entre temps d'apports, d'ateliers de réflexion et production, groupes d'analyse des pratiques
- Accompagnement à la certification
- Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)



Informations pratiques

1^{ère} année de formation

Session S1
5 jours
2 au 6 octobre 2023

Session S2
5 jours
8 au 12 janvier 2024

Session S3
5 jours
10 au 14 juin 2024

2^{ème} année de formation

Session S4
5 jours
Novembre 2024

Session S5
5 jours
Janvier 2025

Session S6
5 jours
Mai 2025

Durée totale du parcours de formation : 30 jours soit 210 heures
Coût indicatif total de la formation : 7 370 €

- Possibilité de suivre la formation par Blocs en l'étalant dans le temps
- Parcours personnalisés possibles selon positionnement
- Prise en charge possible selon les situations : Formiris — CPF — Akto — Fonds propres

Inscriptions avril/mai de chaque année scolaire, suite à l'entretien avec le chef d'établissement
Un comité de recrutement fait la sélection des dossiers (téléchargeables sur le site internet de l'ECM)

Responsable administrative du parcours :
Myriam Boutruche m-boutruche@enseignement-catholique.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative du parcours.



Formation des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques DDFPT

Préparation à la certification de « Coordinateur
opérationnel dans des établissements éducatifs
scolaires et/ou de formation »

Public : La formation proposée s'adresse prioritairement aux Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et technologiques nouvellement nommés.

Prérequis pour suivre ce parcours :

- ↳ Accord du chef d'établissement
- ↳ Diplôme de niveau 6
- ↳ Exercer la fonction au moment de la formation



Parcours DDFPT

Cette formation initiale, construite en partenariat CTPN-ECM, est certifiante et permet de valider deux des blocs de compétences de la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation », certification professionnelle enregistrée au RNCP par décision de France Compétences du 19 avril 2021.

Elle est construite sur une année pour une durée de 105 heures. Elle inclut les 60 heures de formation initiale telles que prévues au BO n° 37 du 13 octobre 2016. Elle comporte une partie de tronc commun avec l'ensemble des cadres de direction, dont les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques font partie.

Validation des Blocs de compétences

Au cours de la formation, deux blocs de compétences font l'objet d'une validation :

Mission d'expertise : Coordination d'un secteur d'expertise de l'établissement éducatif scolaire ou de formation, Bloc 1

Mission d'appui : Conseil et assistance au dirigeant en gestion et représentation externe de l'établissement éducatif scolaire ou de formation, Bloc 3

Après la formation, dans le cadre d'un parcours spécifique personnalisé sur un an, les DDFPT peuvent valider l'ensemble des blocs restants pour obtenir la certification « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation ».



Organisation du parcours

Objectifs, contenus

Regroupement 1 : Contextualiser et se situer dans sa responsabilité

Le DDFPT conscient des enjeux et de l'étendue de sa mission (Blocs 3,1)

- S'approprier le projet éducatif de l'Enseignement catholique (Bloc 3)
- Identifier les missions du DDFPT (Bloc 3 et 1)
- Poser le diagnostic du secteur d'expertise (Bloc 1)
- Contribuer à l'utilisation et l'optimisation des moyens au service du projet (Bloc 1)
- Situer les enjeux de sa mission d'appui au dirigeant (Bloc 3)

Regroupement 2 : Piloter et coordonner un secteur d'expertise

Le DDFPT pilote de son secteur d'activité (Blocs 1 et 3)

- Se situer en relation aux autres et en responsabilité (Bloc 3)
- Interroger l'exercice de la responsabilité et contribuer au processus de décision (Bloc 3)
- Développer des partenariats (Bloc 3)
- Accompagner et favoriser l'autonomie des équipes (Bloc 1)
- Piloter et développer son secteur d'activités (Bloc 1)

Regroupement 3 : Contribuer à un processus d'amélioration continue

Le DDFPT garant de la qualité de son secteur d'expertise (Bloc 1)

- Contribuer à la gestion de son secteur d'expertise (Bloc 1)
- Veiller à mettre en place des processus qualité (Bloc 1)
- Mettre en place des délégations (Bloc 1)
- Piloter des dispositifs de formation (Bloc 1)
- Mesurer l'impact du climat scolaire (Bloc 1)

Modalités pédagogiques

- Alternance entre temps d'apports, d'ateliers de réflexion et production, groupes d'analyse des pratiques
- Accompagnement à la certification
- Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)



Stage d'observation

Objectifs

- Observer et analyser le pilotage du DDFPT
- Observer et analyser le fonctionnement et la vie d'un secteur d'activité en lien avec le mode de pilotage et les choix stratégiques du responsable
- Observer et analyser la façon dont le DDFPT est en appui et conseil au Chef d'établissement
- Identifier certaines situations professionnelles en lien avec les apports et les ressources de la formation afin de construire des repères pour l'action future
- Identifier la manière dont le DDFPT se situe et situe son secteur d'activité en réseaux

Modalités administratives

La convention est à retirer auprès du CTPN <https://www.ctpn.asso.fr> après le démarrage de la formation.

Durée : 2 jours, 14 heures, 2 journées-perlées ou groupées-

Lieu : choisi par le stagiaire en dialogue avec son Chef d'établissement

Période : sur l'année de formation

Coût pédagogique 0€
Pas de prise en charge des frais annexes.



Informations pratiques

Regroupement 1

Du lundi 16
au
vendredi 20 octobre 2023

Regroupement 2

Du lundi 15
au
vendredi 19 janvier 2024

Regroupement 3

Du lundi 3
au
vendredi 7 juin 2024

Stage Pratique

14 heures soit 2 journées-perlées
ou groupées– pour s'ouvrir à un
autre contexte et à d'autres
pratiques.

Durée totale du parcours de formation : 15 jours soit 105 heures

Coût indicatif total de la formation : 3 685,00 €

- Possibilité de suivre la formation par Blocs en l'étalant dans le temps
- Parcours personnalisés possibles selon positionnement
- Prise en charge possible selon les situations : Formiris — CPF — Akto — Fonds propres

Candidatures en juin de chaque année scolaire par le Chef d'établissement.

Un comité de recrutement fait la sélection des dossiers pour un démarrage à la rentrée scolaire suivant l'inscription (date regroupement 1)

Responsable administrative du parcours :

Myriam Boutruche m-boutruche@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 60

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative du parcours.



Formation initiale des Chargés de Mission dans les services d'animation de l'Enseignement catholique

Préparation à la certification de
« Coordinateur opérationnel dans des
établissements éducatifs scolaires
et/ou de formation »

Public : Chargés de mission en direction diocésaine, délégué de tutelle, adjoint au directeur diocésain

Prérequis pour suivre ce parcours

- ↳ exercer ou se préparer à exercer une responsabilité de chargé de mission dans les services d'animation de l'Enseignement catholique
- ↳ être dans l'exercice d'une responsabilité la seconde année du parcours pour pouvoir valider
- ↳ Diplôme de niveau 6



Parcours des chargés de mission en DDEC

Visées et principes du parcours de formation

La formation permet la construction des compétences répertoriées dans le référentiel d'activités et de compétences du « Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation » et prend appui sur le texte adopté par le comité National de l'Enseignement catholique du 24 juin 2021 « Statut des chargés de mission ».

Une formation professionnelle :

- La formation vise à accompagner un processus de prise de responsabilité et prépare à un métier second.
- La certification vise à évaluer les compétences du coordinateur opérationnel à :
 - Identifier et s'approprier les valeurs de l'organisation et le type de management du dirigeant afin d'inscrire son action dans le cadre de sa délégation, avec loyauté tout en conservant son identité professionnelle propre.
 - Agir en situation complexe en développant une capacité d'analyse réflexive indispensable à la mise en œuvre d'un management stratégique référé à une éthique.
 - Faire preuve d'expertise et d'une visée prospective dans la coordination du secteur dont il a la charge et dans la conduite des projets.

La formation s'appuie :

- Sur les pratiques professionnelles développées (et/ou à développer) par les stagiaires
- Sur les différents champs d'expertise des stagiaires

Le parcours de formation est pensé à la lumière de la diversité des missions réalisées par les animateurs institutionnels, pour permettre au chargé de mission de situer sa fonction en appui et conseil au directeur diocésain et de développer les compétences nécessaires à son secteur d'activités et/ou d'expertise.



Parcours des chargés de mission

Année 1

Module M1 (5j)

Se situer dans son secteur d'activités

Module M2 (5j)

Piloter des projets

Module M3 (5j)

Coordonner son secteur d'activités

Année 2

Module M4 (5j)

Mettre en œuvre et accompagner les orientations diocésaines dans son secteur d'activités

Module M5 (5j)

Contribuer à l'élaboration des choix stratégiques de pilotage du diocèse

Module M6 (5j)

Promouvoir le projet et accompagner la diversité

Un stage (3j) dans une autre réalité diocésaine

Au cours des 2 années, quatre blocs de compétences et un dossier professionnel font l'objet d'une validation

Année 1 : Mission d'expertise au sein d'un secteur d'activité dont il a la responsabilité entière par délégation du dirigeant

Année 2 : Mission d'appui à la direction générale de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation

A l'issue du parcours : Ecrit professionnel sur la manière dont les compétences des quatre blocs (mission d'expertise et mission d'appui) sont intégrées dans la pratique professionnelle



Organisation du parcours

Objectifs et contenus

Année 1

Module 1 - **Se situer dans son secteur d'activités (Bloc 1)**

- Prévoir les modalités d'accueil et d'accompagnement des personnes et des équipes
- Elaborer un diagnostic de son secteur d'activités
- Situer son action dans un contexte éducatif et pédagogique analysé

Module 2 - **Piloter des projets (Bloc 2)**

- Constituer et animer des équipes projets
- Mettre en œuvre et en accompagnant des projets
- Mettre en œuvre des plans d'actions

Module 3 - **Coordonner son secteur d'activité (Bloc 1)**

- Assurer une veille dans son champ d'expertise
- Mobiliser les équipes
- Assurer la gestion de son secteur d'activités en cohérence avec la gestion globale de l'organisation

Année 2

Module 4 - **Mettre en œuvre et accompagner les orientations diocésaines dans son secteur d'activités (Blocs 3 et 4)**

- Contribuer à la mise en œuvre des orientations diocésaines au sein du réseau des établissements (Bloc 3)
- Elaborer des stratégies de communication (Bloc 3)
- Développer des partenariats (Bloc 4)
- Identifier les caractéristiques de la mission d'appui (bloc 3 et 4)

Module 5 - **Contribuer à l'élaboration des choix stratégiques de pilotage du diocèse (Blocs 3 et 4)**

- Participer à l'élaboration et la conduite de choix stratégiques pour le développement d'une culture commune (Bloc 4)
- Favoriser les démarches d'innovation (Bloc 4)
- Contribuer aux processus de décisions (Bloc 4)
- Participer à l'exercice de la tutelle (Bloc 4)
- Contribuer à la mise en œuvre d'une politique de formation en territoire (bloc 4)

Module 6 - **Promouvoir le projet de l'organisation et accompagner la diversité (Dossier professionnel)**

- Cultiver le sentiment d'appartenance dans l'animation du diocèse (épreuve finale transversale)
- Analyser et rendre compte de sa pratique professionnelle (épreuve finale transversale)

Modalités pédagogiques

- Alternance entre temps d'apports, d'ateliers de réflexion et production, groupes d'analyse des pratiques
- Accompagnement à la certification
- Travail à distance pendant les intersessions en utilisant l'ENP (Environnement Numérique de Partage)



Informations pratiques

Calendrier 2023-2025

Module M1

4 au 8 décembre 2023

Module M2

26 février au 1^{er} mars
2024

Module M3

17 au 21 juin 2024

Module M4

5 jours en décembre 2024

Module M5

5 jours en mars 2025

Module M6

5 jours en juin 2025

Stage dans une autre direction diocésaine – 3 jours en année 2

Durée totale du parcours de formation : 30 jours soit 210 heures

Coût indicatif total de la formation : 7 370 € pour les 2 années

- Possibilité de suivre la formation par Blocs en l'étalant dans le temps
- Parcours personnalisés possibles selon positionnement
- Prise en charge possible selon les situations : CPF — Akto — Fonds propres

Le projet d'inscription étant validé par le directeur diocésain auprès de l'ECM

Conditions d'envoi en formation :

- Etre en poste ou être identifié par le Directeur Diocésain comme étant fortement susceptible d'occuper un poste à court terme cf. texte voté au CNEC le 3 juillet 2009 dans la partie 3.2 "Formation" : "Le chargé de mission doit bénéficier d'une formation initiale... Cette formation initiale peut associer la formation préalable avant la prise de fonction et la formation en alternance."
- Ce parcours est ouvert à tous les nouveaux collaborateurs et également aux plus anciens en lien avec les évolutions qui touchent à leur fonction.

Responsable administrative du parcours :

Myriam Boutruche m-boutruche@enseignement-catholique.fr

Ligne directe : 01 55 48 04 60

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative du parcours.



Deux voies pour la préparation aux certifications : voie de la formation voie de la Validation des Acquis de l'Expérience

La voie de la formation

Comme expliqué dans les pages précédentes,, nos certifications peuvent être préparées par la voie de la Formation

- Dans le cadre du parcours de formation initiale organisé sur 2 ans
- Dans le cadre d'un parcours personnalisé permettant aux personnes de préparer la certification par Blocs successifs

La formation s'appuie :

- Sur les pratiques professionnelles développées et/ou à développer par les stagiaires
- Sur les différents champs d'expertise des stagiaires

Pour permettre la construction des compétences, les parcours prévoient :

- Des temps de présentiels
- Un temps d'accompagnement de la pratique professionnelle afin de guider le stagiaire en vue de la certification
- Un travail à distance pendant les intersessions en utilisant un environnement numérique de partage

La voie de la la VAE

Si vous pouvez justifier d'une année d'expérience dans les fonctions visées par la certification, vous pouvez faire le choix de présenter la certification par la voie de la VAE.

Les démarches se font en ligne sur le site du certificateur :

SGEC : <https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vae/>

Une fois l'étape de recevabilité faite et acceptée par le certificateur, l'ECM propose un accompagnement à la démarche de validation des acquis de l'expérience.

Voir pages suivantes.



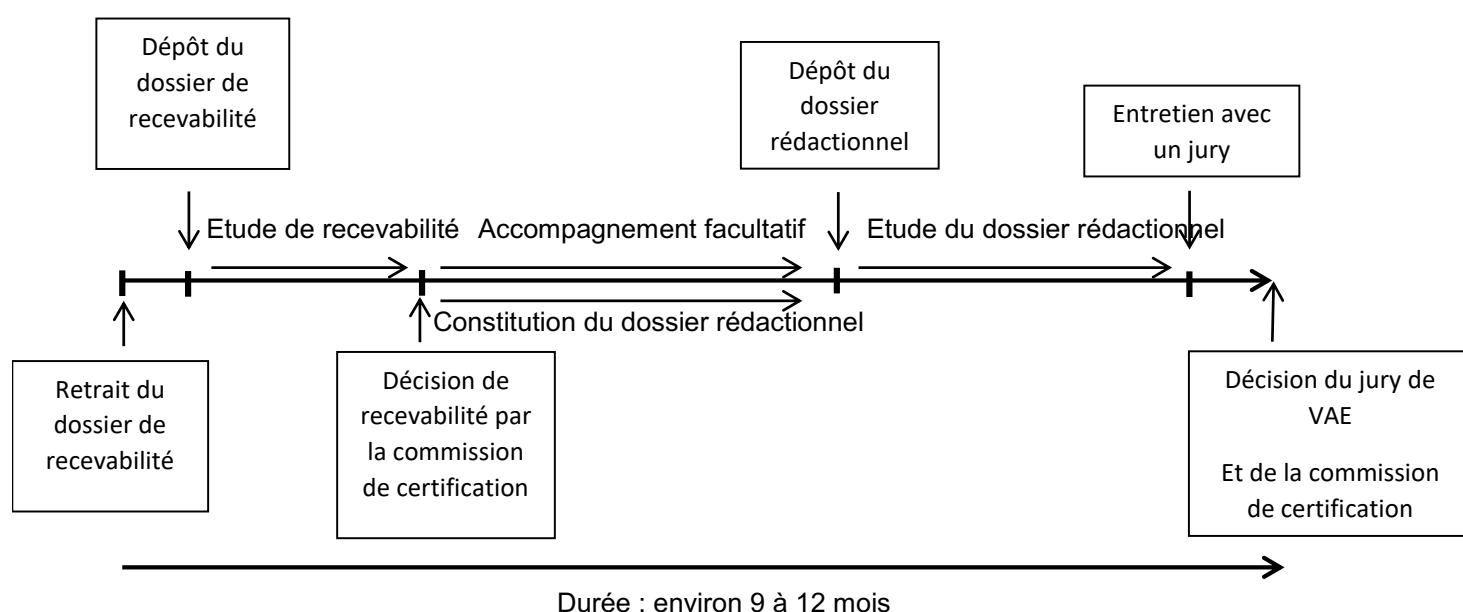
Présentation de la certification par la voie de la VAE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, de solliciter l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification.

Extrait de l'article L335-5 du code de l'éducation : « La durée minimale d'activité requise pour que la demande de validation soit recevable est d'un an, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non. »

Extrait de l'article R335-7 du code de l'éducation : « La procédure de validation des acquis de l'expérience comprend une étape de recevabilité de la demande de validation des acquis de l'expérience et une étape d'évaluation par le jury, organisées par l'autorité administrative, l'établissement ou l'organisme qui délivre la certification, ci-après dénommés " l'organisme certificateur ".

Quelles sont les principales étapes d'une démarche de VAE ?



Les démarches se font en ligne sur le site du SGECE :
<https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vae/>



Accompagnement à la VAE pour les certifications de Coordinateur opérationnel et de dirigeant

Objectifs

Guider le candidat dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience :

- Aider le candidat à valoriser ses expériences
- Faciliter la construction du dossier rédactionnel
- Accompagner la démarche d'écriture
- Préparer à l'entretien avec le jury de validation.

Contenus

- Analyse de l'expérience professionnelle
- Choix et description des activités professionnelles ou extra professionnelles en rapport avec la certification
- Aide méthodologique à la rédaction du dossier
- Préparation de l'entretien avec le jury

Modalités pédagogiques

Le candidat bénéficie d'un suivi personnalisé et formalisé dans un contrat d'accompagnement.

L'accompagnement s'organise sous forme d'entretiens individuels en présentiel et/ou à distance et peut comporter des ateliers collectifs.

Public, prérequis, durée et tarif

Public : Toute personne pouvant justifier d'une année d'expérience dans les fonctions visées par la certification.

Prérequis : Etre titulaire d'une notification de recevabilité en vigueur, émise par le certificateur

(SGEC : <https://enseignement-catholique.fr/category/cat-vae/>)

Durée indicative : 15 à 24 heures selon le contrat d'accompagnement établi.

Tarif : Financement lié à la convention établie avec le candidat au moment du premier entretien.

Responsable administrative : Claire Veret c-veret@enseignement-catholique.fr (Ligne directe : 01 55 48 04 47)

Mise en charge possible par un Opco.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : contacter la responsable administrative